

DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 20 janvier 2023 à 8H30 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Lionel BRARD, Yann EYSSAUTIER, Christian GAUTHIER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS, Michel MIZZI, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE.

Etaient excusé(e)s : Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Françoise CHAZAL, Jacques DUBAY, Sylvie GAUCHER, Fabrice LARUE, Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 11 janvier 2023 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 10 - Nombre de pouvoirs : 0

Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Jean-de-Muzols

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1^{er} février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Muzols transmis par la commune au Syndicat le 02 janvier 2023,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 10 janvier 2023,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

LE BUREAU SYNDICAL,

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 10 voix pour,

DÉCIDE :

De donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Muzols.

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Lionel BRARD

